

## APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

### Mesurer les effets des discriminations sur les performances des entreprises

#### *Enjeux et thématiques*

➤ **Cet appel à projets de recherche se compose de 3 lots :**

Lot n°1 : mesurer les effets des discriminations selon le sexe sur les performances économiques et financières des entreprises

Lot n°2 : mesurer les effets des discriminations selon l'origine migratoire sur les performances économiques et financières des entreprises

Lot n°3 : mesurer les effets des discriminations selon un ou plusieurs motifs de discrimination distincts du sexe & de l'origine migratoire sur les performances économiques et financières des entreprises

➤ **Il s'organise en deux étapes :**

Étape 1 : sélection parmi les pré-propositions (5 pages maximum), soumises par les équipes de recherche

Étape 2 : sélection des équipes de recherche retenues à l'issue de la première étape sur la base d'une description détaillée du projet.

➤ **Le calendrier est le suivant :**

Étape 1

- Lancement le **23 juin 2017**

- Clôture pour le dépôt des pré-propositions le **4 septembre 2017**

Étape 2

- Clôture pour le dépôt des propositions détaillées (pour les candidats sélectionnés à l'étape 1 et qui seraient invités à soumettre une proposition complète) le **11 octobre 2017**

## 1. Contexte

Cet appel à projet fait suite au rapport de France Stratégie sur le coût économique des discriminations publié le 20 septembre 2016<sup>1</sup>.

Ce rapport, résultat d'une saisine ministérielle en date du 18 août 2015 et d'une préconisation du groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations en entreprises<sup>2</sup>, répondait au quatrième axe du plan de lutte contre les discriminations en entreprises présenté par le gouvernement en mai 2015, visant à informer et à sensibiliser les acteurs et le grand public aux phénomènes discriminatoires<sup>3</sup>.

Dans ce rapport, sous certaines hypothèses, France Stratégie a estimé qu'une réduction partielle des discriminations en France à l'endroit de certains groupes, tel qu'identifiés à partir de la définition des discriminations « indirectes » ou « statistique » sur le marché du travail, pouvait générer un rehaussement du niveau du PIB de 7 points, étalé sur une période de 20 ans (soit un surcroît de croissance de moyen terme de l'ordre de 0,35 point par an).

Les choix méthodologiques effectués (adoption d'une mesure des discriminations via une approche de type statistique, choix d'une source statistique unique – l'enquête Emploi de l'Insee) avaient conduit à restreindre l'analyse à deux motifs de discrimination, le sexe et l'origine géographique des parents, parmi les vingt-quatre référencés dans l'article 225 du code pénal (annexe). L'approche consistait à identifier selon le sexe et l'origine les effectifs concernés par plusieurs types de discriminations indirectes (en termes de taux d'emploi, d'accès au top 10% des salaires, de durée hebdomadaire du travail et enfin de niveau d'éducation) puis à réduire pour chacun des groupes les écarts inexplicables, afin de fournir une mesure agrégée du coût des discriminations en France. Elle répondait à l'objectif de la saisine, celle d'informer et de sensibiliser acteurs et grand public aux phénomènes discriminatoires.

En complément, conformément à la volonté du groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations<sup>4</sup>, France Stratégie souhaite développer une lecture micro-économique des discriminations au sein de l'entreprise. Celle-ci vise à **mieux mesurer l'effet des phénomènes discriminatoires** à l'embauche et dans l'emploi y compris dans les évolutions de carrière, sur les **performances économiques et financières** des entreprises.

Les points 2, 3, et 4 mentionnés ci-dessous s'appliquent pour chacun des lots n°1, n°2 et n°3.

## 2. Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif d'approfondir et de compléter les travaux de France Stratégie sur le coût économique des discriminations selon trois axes : la présentation des mécanismes micro-économiques liés aux discriminations dans les entreprises quant à elles distinguées par secteur d'activité et par taille; l'estimation empirique des effets des discriminations sur les performances économiques et financières des entreprises ; l'étude de motif(s) de discrimination complémentaire(s) à ceux du sexe et de l'origine migratoire, et tels que référencés dans le code pénal (annexe).

<sup>1</sup> Bon- Maury G., Bruneau C., Dherbécourt C., Diallo A., Flamand J., Gilles C., Trannoy A., (2016), "Le coût économique des discriminations », La Documentation française.

<sup>2</sup> Sciberras J.-C. (2015), Rapport de synthèse des travaux du groupe de dialogue inter-partenaires sur la lutte contre les discriminations en entreprise, mai.

<sup>3</sup> [www.gouvernement.fr/argumentaire/lutte-contre-les-discriminations-en-entreprise-2219](http://www.gouvernement.fr/argumentaire/lutte-contre-les-discriminations-en-entreprise-2219)

<sup>4</sup> Sciberras J.-C. (2016), Rapport sur le suivi de la mise en œuvre des propositions du groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations en entreprise, novembre.

### 3. Conditions de réalisation du projet

Le présent appel à projets de recherche vise à susciter et à financer des travaux originaux d'évaluation des effets des discriminations (selon, le sexe, l'origine migratoire, d'autre(s) motif(s) de discrimination) sur les performances économiques et financières des entreprises.

#### 3.1. Méta- analyse ou revue de littérature sur les effets des discriminations sur le marché du travail sur les performances économiques et financières des entreprises

France Stratégie souhaite que les projets sélectionnés incluent dans le premier rapport intermédiaire soit une méta- analyse<sup>5</sup>, soit une revue de littérature sur les effets des discriminations sur le marché du travail sur la performance des entreprises. Une attention particulière sera accordée au caractère complet de la revue et à son caractère pédagogique. Un tableau synoptique, comprenant les questions posées, l'explicitation ou la formalisation des interactions testées, les sources statistiques, les outils statistiques utilisées et enfin les résultats est demandé.

#### 3.2 Définition des concepts et des variables

France Stratégie souhaite que les projets de recherche présentent clairement les concepts mobilisés (discriminations à l'embauche, discriminations dans l'emploi, performance économique, performance organisationnelle, performance financière etc.), justifient leur pertinence pour l'analyse, et enfin présentent les variables et les méthodes permettant de les mesurer empiriquement avec un grand souci pédagogique<sup>6</sup>.

#### 3.3. Présentation des sources statistiques

France Stratégie demande une description détaillée des bases de données mobilisées ainsi qu'une justification précise de leur choix. Lorsque possible, France Stratégie facilitera l'accès aux bases de données. L'accès à la plupart des sources statistiques suppose toutefois une demande auprès du comité du secret statistique du CNIS. Les conditions et modalités d'accès aux bases de données sélectionnées seront précisément décrites dans le projet ainsi que le temps nécessaire pour les obtenir eu égard les processus en vigueur. A cet égard, des données historiques pourraient présenter un intérêt (pour étudier par exemple les effets de l'ouverture de certains métiers aux femmes).

#### 3.4. Présentation des outils

Une attention particulière sera accordée à la qualité méthodologique des projets et à la clarté de leur présentation. Ces évaluations s'appuieront notamment sur des données individuelles ménages et entreprises.

Les méthodes, démarches et stratégies statistiques et économétriques devront chercher à corriger des problèmes d'endogénéité et de causalité inverse, afin d'assurer si possible l'identification des effets et des causalités, et de garantir la robustesse des résultats. Toutes ces méthodes seront très précisément décrites, justifiées et référencées par des travaux académiques, ainsi que les résultats des tests de robustesse réalisés.



<sup>5</sup> Voir par exemple Lane T., (2016), "Discrimination in the laboratory: A meta-analysis of economics experiments", European Economic Review 90.  
<sup>6</sup> Voir notamment Economie et Statistique no 464-465-466. « Inégalités et discriminations : questions de mesure »

### 3.5. Présentation détaillée ou modélisation des mécanismes testés

Le projet pourra s'appuyer sur une description ou sur une formalisation des mécanismes liés aux phénomènes discriminatoires au sein de l'entreprise. Il pourra notamment détailler les facteurs potentiellement « explicatifs » des discriminations ainsi que les logiques de diffusion à la performance, en les étayant si possible par des travaux théoriques et empiriques existants.

### 3.6. Présentation des résultats

Le projet devra présenter les résultats empiriques des effets des discriminations sur les performances des entreprises. Ces résultats seront en particulier distingués par secteur d'activité et par taille de l'entreprise. Une analyse critique des résultats est également attendue, visant notamment à évaluer leur pertinence pour des recommandations de politique publique. Une mesure de leurs effets macro-économiques pourrait être également proposée.

## 4. Organisation et mode de sélection

### 4.1. Les équipes de recherche

France Stratégie sera particulièrement attentive à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien le projet de recherche. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements, responsabilités et investissements de chacun devront être explicités dans les projets de recherche soumis. Une expérience internationale ou d'association d'équipe(s) étrangère(s) sera un avantage.

### 4.2. Déroulement du projet

La durée du projet ne pourra excéder 18 mois à compter de la date signature de la convention de recherche conclue entre France Stratégie et le représentant agissant au nom et pour le compte de l'équipe de recherche (le laboratoire ou de l'unité) à l'initiative du projet de recherche.

Les porteurs de projet veilleront à présenter un calendrier de recherche compatible avec le délai maximal de 18 mois mentionné ci-dessus et à prévoir la présentation à France Stratégie de résultats intermédiaires à partir de premières analyses. Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données.

### 4.3. Mode de sélection

Cet appel à projet est organisé en deux étapes :

Etape 1 : lors de cette étape, les équipes de recherche sont invitées à présenter leurs pré-propositions, de 5 pages maximum décrivant les hypothèses de recherche, les méthodes utilisées et les sources statistiques

France Stratégie, en charge de la sélection des projets, se réunira pour examiner les pré-propositions et arrêter la liste des candidats retenus pour la seconde étape.

Les équipes de recherche retenues seront alors invitées à faire des propositions détaillées.

Etape 2 : sélection parmi les propositions détaillées des équipes de recherche retenues à l'issue de la première étape et notification aux équipes.



## Annexe

### Article 225-1 du code pénal

Modifié par LOI n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 86

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales sur le fondement de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de la grossesse, de l'apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur, du patronyme, du lieu de résidence, de l'état de santé, de la perte d'autonomie, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales.

+

